

# Suicides et tentatives : il faut que ça s'arrête !

Dans une communauté humaine et professionnelle, il est des moments où il faut savoir partager ce qui peut exister de plus insupportable et mettre en cause ce qui doit l'être.

**Ce qui est insupportable** ce sont les suicides ou les tentatives qui touchent les agents de la DGFIP. Plus de 40 de nos collègues ont ainsi tenté de mettre fin ou ont mis fin à leurs jours en l'espace d'une année.

**Ce qui doit être mis en cause** c'est la responsabilité professionnelle de ces actes et par voie de conséquence celle de l'employeur.

On nous objectera que de tels faits sont terriblement difficiles à décrypter et que les aléas de la vie personnelle en sont bien souvent à l'origine. Soit ! Nous ne sommes pas sans ignorer ces réalités là.

**Mais quand un grand corps professionnel comme celui de la DGFIP est touché aussi lourdement et a fortiori quand des collègues laissent des signes explicites du mal être au travail comme origine de leur geste, alors il n'est plus temps de tergiverser en essayant de mettre un couvercle, aussi feutré et compassionnel soit il, sur des évènements aussi graves.**

Rien ne peut justifier qu'on puisse perdre sa vie à cause du travail.

Or, comment ne pas voir que le traitement qu'on inflige aux agents de la DGFIP comme à ceux d'autres secteurs, depuis des années, est d'une violence considérable :

- ▶ suppressions d'emplois incessantes qui rendent les services exsangues entre la pression du management et les attentes des usagers ;
- ▶ exigences hiérarchiques pour satisfaire les indicateurs ;
- ▶ restructurations régressives permanentes dont le seul objectif est toujours et encore de réduire les coûts ;
- ▶ impossibilité de faire sereinement et correctement son travail ;
- ▶ culture de performance qui ne considère les agents que comme des fournisseurs de résultats statistiques ;
- ▶ volonté de renforcer la mise en concurrence des agents au travers de la modulation des primes et de l'entretien individuel ;
- ▶ perte du sens du travail et désarroi, voire détresse des personnels face à la désorganisation généralisée des services,...

Montreuil, le 4 octobre 2012

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

**Voilà ce qui rend le travail malade et les agents malades du travail et ce qui les conduit parfois à commettre l'irréparable ou bien à le tenter.**

## **La CGT le dit aujourd'hui avec solennité : ça suffit !**

Nous n'allons pas rester les spectateurs attristés d'une hécatombe. C'est à la racine du mal qu'il faut s'attaquer.

Cela passe par l'ouverture de négociations immédiates sur les revendications que les syndicats de la DGFIP portent avec les agents depuis des mois, à commencer par l'arrêt des suppressions d'emplois. S'il y a du changement dans l'air alors il doit passer dans les services, et vite !

**Et si l'administration et les décideurs publics continuent à fuir cette nécessité alors nous les mettrons, aussi souvent que nécessaire, devant leurs responsabilités.**

Lors du dernier comité national de suivi sur les conditions de vie au travail de juillet, le Directeur général adjoint a, pour la première fois, indiqué que l'administration était prête à reconnaître la responsabilité professionnelle d'un suicide ou d'une tentative dès lors que la commission de réforme aboutirait à cette conclusion. C'est un progrès.

**Mais en la matière, si le curatif est important, c'est le préventif qui est essentiel !**

C'est à cela qu'il faut s'attaquer **c'est-à-dire aux causes qui conduisent des agents à de tels gestes.**

## **Et ça, c'est le rôle de l'employeur !**

Face à cette situation, la CGT Finances Publiques appelle les agents à :

- ▶ **refuser les tentatives d'isolement dans le travail et les mises en opposition entre collègues ;**
- ▶ **utiliser tous les moyens de renforcer les démarches collectives dans le travail ;**
- ▶ **construire ensemble les actions nécessaires pour s'opposer au « mal vivre » au travail.**
- ▶ **mettre tout en œuvre pour accompagner les collègues touchés par ces drames.**

*Montreuil, le 4 octobre 2012*